Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260202-02_2026_020226-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le deux février à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 26 janvier 2026, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation	**: 27 janvier 2026**
Nombre de membres en exercice :	**12**
Nombre de membres présents :	**5**
Quorum atteint :	**7 (réunion sans condition de quorum article L.2121-17 du C.G.C.T., suite à l'absence de quorum lors de la séance du 26/01/2026)**
Nombre de votants :	**6**

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE, M. Damien GUEDE, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Anne-Renée KRUST, Mme Coralie BOULMER.

ABSENTS : Mme Philippine DENOUAL, M. Thomas LORET, M. Sylvain CHAPON, Mme Isabelle THOMSON, Mme Céline FONTAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magali CATHERINE

OBJET : 02-2026-02/02/2026 : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT.

La Commune possède un réseau de collecte des eaux usées et deux stations d'épuration.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour l'année 2026, une convention d'une durée de 3 ans, reconduisant les modalités précédentes.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0.41 €/habitant DGF, hors analyses) un technicien spécialisé, sur la base prévue à l'annexe 2 à la convention, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre). L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

D'un point de vue opérationnel, le Département a confié par délibération en date du 22 février 2021, la réalisation de la mission d'assistance technique au laboratoire public interdépartemental « labocea », partenaire de 1er rang du département.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260202-02_2026_020226-DE

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du CGCT, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

MAIRIE DE CUGUEN (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,

Sandrine GUERCHE